



Table des matières

Autisme France	1	Ecouter, lire et voir	4
Actualités de l'autisme	3	Utile	4
Actualités du handicap	3	Questions administratives et juridiques	5
Colloques, formations, événements	4		



Autisme France



AUTISME

Stop à une politique publique maltraitante et à la violation des droits fondamentaux !

Pour un 4e plan spécifique autisme

Cinq urgences

- Assurer le diagnostic
- Scolariser
- Répondre aux besoins des adultes
- Soutenir les aidants
- Exiger la qualité des formations et des interventions
- Mettre fin au gâchis humain et financier

→ [Le dossier de presse](#)
→ [L'affiche](#)

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique

1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : contact@autisme-france.fr

La Haute Autorité de Santé (HAS) a publié la nouvelle recommandation pour les enfants et adolescents autistes

La recommandation autisme pour enfants et adolescents de février 2026 est le fruit d'un long travail de la Haute Autorité de Santé, commencé en juillet 2023 avec la note de cadrage. Recommandation par consensus formalisée, elle a associé littérature scientifique, expertises professionnelles et avis des usagers.

<https://www.autisme-france.fr/recommandations-autisme-pour-enfants-et-adolescents>

Le communiqué du Collectif handicap alerte sur le nouveau formulaire MDPH

"En janvier, nous apprenions, par les réseaux sociaux de la Ministre Charlotte Parmentier-Lecocq, le déploiement progressif à compter du 1er mars d'un nouveau formulaire « plus simple, plus court, plus clair » de demande à la MDPH. Aussitôt, nous avons adressé une lettre à la Ministre pour dénoncer l'absence de travaux préalables avec les associations et exiger de le recevoir avant sa diffusion publique."

[Lire le communiqué](#)

Newsletter

[Toutes les newsletters d'Autisme France](#)

Notre revue

[En savoir plus ou s'abonner](#)

Congrès Autisme France du 6 décembre 2025 à Marseille

Interventions et supports d'intervention :

- **Danièle Langlois**, présidente d'Autisme France
[Discours d'ouverture](#)
- **Docteur Boris Chaumette** : La génétique dans l'autisme : un levier pour des accompagnements personnalisés. [Visionner son intervention](#)
- **Docteur Patrick Latour** : Présentation d'une mise en œuvre institutionnelle d'amélioration des pratiques pour mieux identifier les TND chez les personnes présentant une épilepsie complexe. [Accéder au support d'intervention](#)
- **Docteure Anne-Claude Luisier** : Manger, une histoire de vie singulière. [Accéder au support d'intervention](#)
- **Professeur Eric Willaye** : Comportements-défis : Prévention, évaluation et intervention. [Accéder au support d'intervention](#)
- **Madame Magali Descamps** : Insertion socio-professionnelle des personnes avec TSA. [Accéder au support d'intervention](#)
- **Docteur Stéphanie Miot** : Nouveaux enjeux de l'avancée en âge des adultes avec troubles du neurodéveloppement. [Accéder au support d'intervention](#)
- **Docteure Isabelle Amado** : Thérapies psychosociales et case management : faire face aux troubles associés pour l'inclusion sociale et le bien-être. [Accéder au support d'intervention](#)

Aide Sociale à l'Enfance

L'association Autisme France s'est exprimée de nombreuses fois sur l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour manifester son indignation : les dysfonctionnements de la protection de l'enfance sont une honte et les placements abusifs d'enfants autistes, une constante pour laquelle de nombreuses familles nous appellent au secours.

Nous pouvons nous appuyer maintenant sur [le rapport parlementaire d'Isabelle Santiago](#), rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance (avril 2025), dont nous espérons qu'il ne finira pas, avec ses 92 recommandations, au tiroir.

[Lire le communiqué d'Autisme France](#)

Le nouveau numéro national contre les maltraitances

Vous êtes victime ou témoin de maltraitances envers une personne adulte

vulnérable, âgée, en situation de handicap ou de précarité ? Depuis le 1er mars 2026, le 3133 est le numéro national dédié à la lutte contre les maltraitances.

Il remplace le 3977.

[En savoir plus](#)



Actualités de l'autisme

Le regard de la médecine et de la science sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Le regard de la médecine et de la science sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA) a beaucoup évolué. Quel est-il aujourd'hui ? Quelles avancées la recherche a-t-elle permises et quels enjeux restent à relever ?

[Les réponses de Thomas Bourgeron, chercheur spécialiste du TSA](#)

Des failles conceptuelles et méthodologiques sapent les affirmations d'un lien entre le microbiote intestinal et l'autisme

L'affirmation selon laquelle le microbiote jouerait un rôle causal dans l'étiologie ou la physiopathologie de l'autisme repose sur trois types de données, considérés comme se renforçant mutuellement : les études observationnelles chez l'humain, les expériences sur les souris et les essais cliniques humains.

[En savoir plus](#)

Vous soutenez le projet associatif de l'association ALEPA (86) ?

Le budget de l'ALEPA est amputé de 195.000 euros, soit 50 % de son budget annuel : SON AVENIR EST EN JEU !

Depuis près de trente ans, l'ALEPA accompagne les personnes autistes et leurs familles grâce à l'engagement d'une multitude de belles personnes bénévoles. L'association met en place une diversité d'activités inclusives de loisirs éducatifs, sensibilisant le grand public à l'autisme et à la différence.

[Aidez-la à ne pas disparaître en signant la pétition](#)



Autisme : un dispositif essentiel pour les aidants menacé de disparition

Un colloque à Pau met en lumière l'importance de pérenniser le financement de dispositif de soutien aux aidants.

[En savoir plus](#)

Fondation Vallée (94)

L'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France prononce la suspension en urgence de l'activité des quatre unités de pédopsychiatrie en hospitalisation complète du site de Gentilly de la Fondation Vallée (94)

Cette décision fait suite à plusieurs signalements concordants de pratiques non conformes d'enfermement de patients mineurs, et s'appuie sur l'inspection diligentée en novembre dernier.

[En savoir plus](#)

Communication Alternative et Améliorée (CAA) : Un droit, pas une option

L'Anap publie un guide pratique qui propose une approche globale et opérationnelle de la CAA, adaptée à tous les profils d'ESMS accompagnant des personnes âgées et en situation de handicap...

[En savoir plus](#)

Actualités du handicap

Questionnaire complémentaire au formulaire de demande à la MDPH et au certificat médical pour les personnes en situation de handicap liée à des altérations des fonctions mentales, cognitives, psychiques, dont les troubles neuro-développementaux

Le questionnaire suivant est complémentaire au formulaire de demande à la MDPH et au certificat médical.

Il n'est pas obligatoire mais recommandé afin d'aider l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation à mieux cerner vos besoins en lien avec votre situation de handicap.

[Téléchargez le questionnaire](#)

Lancement de la stratégie nationale de lutte contre la désinformation en santé

Face à la circulation massive de fausses informations en santé, Stéphanie Rist, ministre de la Santé et de la Famille, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, annonce le lancement de la stratégie nationale de lutte contre la désinformation en santé. Cette stratégie vise à impulser des actions concrètes et durables afin de garantir à toutes et tous une information en santé fiable, accessible et compréhensible.

[En savoir plus](#)

"Avant, on disait que c'était foutu pour ces malades" : des chercheurs du CHU d'Orléans développent un traitement pour l'X-fragile

Une équipe du CHU d'Orléans a découvert une molécule susceptible de traiter la déficience intellectuelle. Cette maladie rare touche le gène X

et donc plus souvent les hommes. Le laboratoire Servier a acquis ce traitement potentiel et va lancer une étude de phase II cette année.

[Lire l'article- La Rep](#)

Colloques, formations, évènements

Le prochain congrès Autisme France aura lieu le samedi 21 novembre 2026 à Lyon.

EDI Formation

[Catalogue des formations](#)

Epsilon à l'école

[Toutes les formations](#)

Canal Autisme

Formations gratuites en libre accès

[Le savoir de chacun profite à tous](#)

Formavision

[Toutes les formations](#)

Organismes de formation labellisés pour le Certificat National d'Intervention en Autisme (CNIA) par le GNCRA

[Organismes habilités à délivrer des CNIA](#)

Ecouter, lire et voir

"Accumuler de la dette de sommeil va être associé à une mortalité plus précoce."

On passe près d'un tiers de notre vie à dormir. En fait, on a tellement besoin de dormir, que la privation de sommeil est une méthode de torture utilisée depuis l'Antiquité. Bref, dormir, c'est essentiel à notre bon fonctionnement physique et mental.

Les parents d'enfants et adultes autistes paient un lourd tribut dans ce domaine.

[Voir la vidéo - YouTube](#)

Catalogue Ramus Méninges 2026

Mise à jour du catalogue Ramus Méninges incluant tous les nouveaux articles de l'année 2025, classés par thème.

[Accéder au catalogue](#)

Replay de la 17^{ème} Université d'Automne de l'Arapi du 7 au 11 octobre 2024

Elle a rassemblé plus de 280 personnes autour du thème : « *La clinique au cœur de la recherche : Un dialogue nécessaire pour mieux comprendre l'autisme et les TND tout au long de la vie – Épisode 2 – Les réseaux neuronaux : quand l'âge et les hormones s'en mêlent* »

Les vidéos de replay sont disponibles en français et en anglais sur notre chaîne YouTube.

La playlist est accessible avec ce lien : [Voir la vidéo - YouTube](#)

Utile

Guide du parent aidant

Pour informer et accompagner dans les démarches à réaliser : AJPP, AEEH, PCH, AJPA, AAD

Pour vous soutenir dans cette étape, la Caf et la MSA mettent à votre disposition le Guide du parent aidant, un document clair et complet qui rassemble :

- toutes les aides financières mobilisables,
- les démarches à effectuer,
- les contacts utiles pour vous accompagner

[Lire le document](#)

Fiches pratiques sur l'autisme et les TND

[Retrouver par ce lien toutes les fiches pratiques](#)

Une auto-école inclusive à Saint-Étienne

Drive Innov accompagne les jeunes conducteurs souffrant de troubles de l'apprentissage.

[En savoir plus - Loire](#)

Questions administratives et juridiques

Rappel à la loi RAL-2026-015 du 16 février 2026

Interdiction des mesures d'isolement en établissement médico-social

Auteurs : Défenseur des droits, Auteur ; Santé et médico-social, Auteur

Type de document : Rapports à la loi

Année de publication : 16/02/2026

Numéro de décision ou d'affaire : RAL-2026-015

Texte :

Le Défenseur des droits a été saisi par la mère d'un résident accueilli temporairement dans une maison d'accueil spécialisée (MAS). Elle s'oppose à ce que son fils soit enfermé à clé dans sa chambre la nuit, conformément à une prescription médicale, estimant cette pratique inacceptable.

Le Défenseur des droits a interrogé à plusieurs reprises la direction de la MAS, qui a justifié cette mesure par les troubles du comportement sévères du résident qui rendent sa prise en charge complexe. Elle a également précisé que les interruptions dans son accompagnement ne permettaient pas de disposer du temps suffisant pour engager un travail approfondi et progressif.

Le Défenseur des droits a rappelé à la direction de la MAS, que dans le cadre juridique actuel, aucune disposition légale ni règlement n'autorise la pratique des mesures d'isolement en dehors du secteur psychiatrique. En conséquence, la mesure appliquée au résident n'était pas conforme au droit.

Le Défenseur des droits constate que la pratique de mesures d'isolement est répandue hors du secteur psychiatrique sur l'ensemble du territoire et qu'elle est notamment utilisée pour pallier le manque de personnel ou encore l'inadaptation de l'établissement à l'état de la personne.

Toutefois, ces enfermements, bien que destinés à assurer la sécurité des résidents et des professionnels, fait en dehors de tout cadre légal, porte atteinte à la liberté d'aller et venir des résidents.

Rappel à la loi du DDD :

Le Défenseur des droits a été saisi par plusieurs familles sur des difficultés liées au refus d'admission de leurs enfants par des instituts médico-éducatifs (IME), en raison de la localisation de la résidence de l'enfant en dehors du périmètre géographique d'intervention défini par l'IME sollicité. Ces IME étaient pourtant listés dans les décisions rendues par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Le Défenseur des droits a interrogé l'agence régionale de santé (ARS) concernée sur ce motif de refus, ce dernier pouvant potentiellement être considéré comme discriminatoire et ne prenant pas nécessairement en compte l'intérêt supérieur de l'enfant lorsqu'il est opposé de manière automatique sans analyse de la situation individuelle de l'enfant.

Le Défenseur des droits a souhaité rappeler aux services de l'ARS que l'article L. 241-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit que les décisions de la CDAPH s'imposent aux établissements et services qu'elle désigne dans la limite de la spécialité au titre de laquelle ils ont été autorisés. Par ailleurs, ces décisions s'appliquent sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi, s'il peut être dans certaines circonstances de l'intérêt supérieur de l'enfant que le lieu de sa prise en charge ne soit pas trop éloigné de son domicile ou de ses autres lieux de suivi, le Défenseur des droits constate que plusieurs IME de la région priorisent de manière systématique les admissions en fonction du lieu d'habitation de l'enfant

concerné, sans s'appuyer nécessairement sur des considérations liées à l'intérêt de l'enfant (temps trop longs de trajet ou de fatigabilité particulière de l'enfant concerné).

Le Défenseur des droits a précisé qu'une telle pratique ne répond pas au droit à une prise en charge pluridisciplinaire adaptée aux besoins des enfants concernés. Elle peut en outre être considérée comme discriminatoire, si elle n'est pas fondée sur l'intérêt supérieur de l'enfant après analyse individualisée de chaque situation et ce quelle que soit la saturation des structures et l'ampleur des listes d'attente.

Enfin, le Défenseur des droits peut également craindre avec la généralisation de ce type de critère que certains lieux de résidence ne se trouvent sur aucun périmètre d'intervention d'IME.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Défenseur des droits a invité l'ARS concernée à rappeler ces règles, dont elle nous a indiqué partager la teneur, à l'ensemble des IME de la région et à veiller à ce que chaque demande soit analysée à la lumière de l'intérêt supérieur de l'enfant et non uniquement en raison du périmètre desservi par l'établissement sollicité.

Le Défenseur des droits a également informé les familles concernées de leur possibilité de saisir la voie contentieuse afin de faire valoir leurs droits.

Enfin, le Défenseur des droits a informé le président de l'assemblée des départements de France ainsi que les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) concernées du contenu de ce rappel adressé à l'ARS.